|  |  |
| --- | --- |
|  | **MAITRE D’OUVRAGE :**  CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX  HOTEL DE SULLY  62 RUE SAINT-ANTOINE  75186 PARIS CEDEX 04 |

|  |
| --- |
| **ACCORD-CADRE DE TRAVAUX** |

|  |
| --- |
| **TRAVAUX D’ENTRETIEN DES COUVERTURES** |

|  |
| --- |
| **DOMAINE NATIONAL DE SAINT CLOUD**  **ET**  **MAISON DES JARDIES** |

|  |
| --- |
| **CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE**  **– OBLIGATOIRE –** |

**Ce document comprend les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations.**

**Le candidat doit obligatoirement renseigner tous les chapitres.**

* **Critère « valeur technique » de l’offre – 50 points**

1. **Cohérence des moyens humains et matériels**

*Le candidat présentera la composition de son équipe dédiée à l’accord-cadre (CV, qualifications et expériences).*

*Il présentera un organigramme dans lequel le rôle de chacun des intervenants de l’équipe dédiée sera précisé (chargé d’affaires, conducteurs de travaux, chefs de chantier, compagnons, responsable des études le cas échéant, etc.).*

*Le candidat présentera les moyens matériels qu’il compte mettre en place pour la réalisation des prestations de l’accord-cadre.*

1. **Pertinence des protocoles techniques d’intervention et mesures d’organisation de chantier pour les travaux de l’accord-cadre et durabilité des matériaux**

*Le candidat proposera des protocoles techniques d’intervention précis et détaillés pour la réalisation des prestations. Les mesures d’organisation pour la réalisation des prestations devront démontrer sa capacité à intervenir de manière ordonnée et dans des délais restreints.*

*Le candidat détaillera les matériaux qu’il prévoit de fournir. La durabilité dans le temps des matériaux sera analysée.*

1. **Pertinence des mesures prises pour assurer la continuité d’utilisation du monument (notamment par la limitation des nuisances lors des interventions et la remise en état du site après travaux) et assurer la sécurité et l’hygiène sur le chantier**

*Le monument restera ouvert au public lors des interventions et les bâtiments seront occupés. Le candidat devra donc présenter les mesures qu’il compte mettre en place pour que l’accueil et la circulation du public puissent être assurés, ainsi que la tenue d’événements.*

*A ce titre, le candidat devra notamment présenter les mesures envisagées pour limiter les nuisances (sonores, visuelles, etc.) lors de ses interventions, les modalités d’approvisionnement du chantier sur le site et les conditions de stockage des matériaux*, *ainsi que celles prises pour la remise en état du site après la réalisation des prestations.*

*Le candidat présentera également toutes les mesures qu’il compte mettre en place pour assurer la sécurité et garantir l’hygiène sur le chantier.*

* **Critère « valeur environnementale » de l’offre – 10 points**

*La note sur la valeur environnementale de l’offre sera appréciée au regard de la description des mesures prises par le soumissionnaire pour limiter l’impact de ses prestations sur l’environnement.*

*Il sera notamment jugé sur les qualités environnementales du matériel et des produits utilisés ainsi que sur sa gestion des déchets produits lors de l’exécution des prestations (par exemple : utilisation de filières de recyclage, gestion du tri…).*